



COLLÈGE COOPÉRATIF EN BRETAGNE

DPITH

***Diplôme de Chargé de Projets d'Insertion Professionnelle
des Travailleurs Handicapés***

Certification professionnelle de Niveau II
délivrée par l'Établissement Collège Coopératif en Bretagne
(J.O. du 27/08/2008 – Code NSP 332p)

De l'intégration scolaire à l'insertion professionnelle

L'accompagnement du SESSAD pour une aide à
l'orientation des jeunes d'ULIS

Présenté et soutenu publiquement par :

HINGOUËT – Christophe

Promotion 15

Tuteur :

LOHER – Arlette
Fonction

RENNES – Novembre 2010

Université Rennes 2 - Campus La Harpe
Avenue Charles Tillon - CS 24414
35044 RENNES cedex

Tél. : 02.99.14.14.41 - Fax : 02.99.14.14.44

Email : ccb@uhb.fr - Site Internet : <http://www.ccb-formation.fr>

N° de SIRET : 32712493900056 - N° de déclaration d'existence : 53 35 00693 35 - Code APE : 8559A

Mots-clés

**ACCOMPAGNEMENT, DEFICIENCE INTELLECTUEL, ESTIME DE SOI, HANDICAP MENTAL
INCLUSION, INTEGRATION, INSERTION, LIMINALITE,
ORIENTATION, PARTENAIRES, RESEAU, SESSAD, UPI-ULIS**

Les dispositifs d'intégrations scolaires collectives dans les collèges ont déplacé la question des possibles en termes d'orientation pour les adolescents déficients intellectuels dans un cadre de droits communs. Si l'intégration scolaire est une réussite pour ces jeunes, les établissements scolaires ne remplissent pas suffisamment aujourd'hui leur mission afin de favoriser leur insertion sociale par la voie professionnelle. L'accès à la formation des jeunes d'UPI-ULIS se traduit le plus souvent par des orientations vers le secteur médicosocial, amenant les adolescents dans une position de liminalité sociale entre milieu ordinaire et secteur protégé. Chargé de l'accompagnement de ces jeunes dans le cadre d'un SESSAD, j'ai souhaité étudier les modalités nécessaires à la mise en place d'un parcours d'orientation concertée, favorable au développement du projet professionnel, en interrogeant les jeunes et les enseignants d'UPI.

A partir d'une enquête quantitative et qualitative afin de saisir les dimensions (législative, institutionnelle, individuelle) en interaction les unes avec les autres, il s'agissait de mesurer les ressources à mobiliser. Enfin l'analyse des partenariats existants sur la construction de logiques communes d'action et d'intervention fut également interrogé pour formaliser la mise en place d'une méthodologie d'intervention du chargé d'insertion du SESSAD.

Une insertion professionnelle réussie des jeunes scolarisés en UPI implique la mise en place d'un parcours en différentes étapes, élaboré selon les situations de chaque jeune en tenant compte en premier lieu de ses ressources propres. Dans les étapes, on distinguera l'acceptation du handicap par le jeune, la construction d'un projet adapté et personnalisé, la découverte des métiers et formations possibles. Des éléments sont essentiels pour la mise en place de ces étapes : l'accès à l'information pour les jeunes et leurs familles, un accompagnement individualisé nécessaire à l'évaluation des compétences, un travail en réseau facilité et amélioré par des échanges et des rencontres entre les différents acteurs impliqués tout au long du parcours d'orientation professionnelle du jeune (de sa scolarité jusqu'à son intégration en entreprise). Le choix d'une action collective et concertée dans ce domaine témoignera de l'attachement effectif de l'ensemble de la société à favoriser l'accès à l'emploi pour ces jeunes.